



CONFÉRENCES, TABLES RONDES

REGARDS CROISÉS

LE GRAND COLLOQUE
du Département des Alpes-Maritimes

RÉPUBLIQUE, LAÏCITÉ.... ÉTAT DES LIEUX

SAMEDI 18 JUIN 2016 À 14H00
PALAIS DES ROIS SARDES
NICE

soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Extrait de La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Extrait de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat

Article premier
Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2.
Le but de toute association est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3.
Le principe de toute souveraineté réside dans la Nation. En conséquence, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4.
La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque

citoyen a une limite qui consiste à ne pas en user de manière à troubler la jouissance de ces droits à autrui, déterminées que par la loi.

Article 5.
L'homme n'est pas défendu par la loi de faire ce que celle-ci n'ordonne pas.

Article 6.
Tous les citoyens ont droit de concourir également à toutes celles de ses lois auxquelles la loi civile doit être la même pour tous, et de former avec eux des associations qui ont pour objet le bien commun.

Article 1
La liberté de culte est libre exercice de la religion, sans restrictions d'aucun genre, sous réserve de l'ordre public.

Article 2
Le culte est libre, ne saurait être imposé à aucun culte. En conséquence, le 1er janvier qui suit la promulgation de la présente loi, les cultes dans les communes, à l'exercice des

articles 3 et 4.
Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes.

Article 3
La suppression des cultes dans les communes, à l'exercice des cultes.

Article 4
Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes.

Article 5
Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes.

Article 6
Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes. Les cultes dans les communes, à l'exercice des cultes.

regaux des établissements



PROGRAMME

14H00/14H40

CONVERSATION D'INTRODUCTION

Mr Eric Ciotti, Député, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes



INTERVIEWÉ PAR

Jérôme Béglé

Directeur adjoint de la rédaction du magazine Le Point

14H45/16H15

TABLE RONDE 1

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS DE LA LAÏCITÉ



ANIMÉE PAR

Christophe Bourseiller

Journaliste, spécialiste de la contre culture et des groupuscules politiques, enseignant à l'IEP Paris, France Musique

INTERVENANTS



Jean-François Colosimo - *Théologien, philosophe, éditeur et écrivain*



Ghaleb Bencheikh - *Islamologue et essayiste*



Jean-François Kahn - *Journaliste et écrivain*



Camel Bechikh - *Président de l'association Fils de France*



16H15/17H45

TABLE RONDE 2

LA LAÏCITÉ, LES MÉDIAS ET LES ESPACES PUBLICS



ANIMÉE PAR

Patrice Zehr

Journaliste, Président de l'Union de la Presse Francophone de Monaco, Rédacteur en Chef du mensuel La Principauté (Monaco) et de l'hebdomadaire Le Reporter (Maroc)

INTERVENANTS



Chantal Delsol - *Philosophe, écrivain, journaliste*



Anastasia Colosimo - *Doctorante en théorie politique et enseignante en théologie politique à Sciences Po Paris*



Michel Maffesoli - *Sociologue, Institut Universitaire de France*



Jean-Paul Brighelli - *Enseignant et écrivain*

17H45/18H30

GRAND ENTRETIEN



avec Gilles Kepel
sur son dernier livre

« Terreur dans l'hexagone. Genèse du djihad français »
éd. Gallimard



INTERVIEWÉ PAR

Olivier Mazerolle

Journaliste, RTL



10, RUE DE LA PRÉFECTURE - NICE

RÉSERVATIONS SUR COLLOQUELAICITE@DEPARTEMENT06.FR

Afin de ne pas gêner les intervenants, merci de bien vouloir respecter les horaires mentionnés et de se présenter 10 minutes avant le début des conférences avec le carton d'invitation.